

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 21632

présenté par
M. Corbière

ARTICLE 6

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« Casse des retraites perçues par les fonctionnaires, magistrat-es et militaires, en vue du délitement progressif du service public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de mise en cohérence du titre II et de son contenu.